

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Compte rendu
du 26 mars 2012**

PARTICIPANTS

Présents

Membres titulaires

Vincent BARBARAS, Jean-Charles BERNARD, Christine BERTRAND, Olivier BERTRAND, Yannick BOHN, Fabrice CHARTREUX, Jacques CHEVALIER, Marie-Josée DAVANZO, Arnaud HABRANT, Fabien HAMON, Jacques HENRION, Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MENGIN, Marie de METZ NOBLAT, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Sylvie PETIOT, Laurence REBECK, Gilles SCHAFF, Jean-Marie VILADECAS

Membres associés

Jacques BACHMANN, Philippe DURST, Christian FAIVRE, Jean-Pierre FERRANTE, Denis HEFTRE, Colette HEISSER, Claude PERETTE

Personnes qualifiées

Philippe SOLD, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54 ; Stéphane TOURTE, Directeur départemental de la Banque de France

Permanents

Marie-Pascale DESGRANGES, Chargée de Mission ; Natalia FONTENEAU, Assistante de la Présidence ; Lina GILSON, Directeur du Développement, Adjoint au Directeur du Groupe CCI Formation 54 ; Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général ; Patrick ROBINOT, Directeur Réseaux d'entreprises et Filières ; Jean-François ROCHE, Secrétaire Général, Adjoint au Directeur Général ; Gilles ROUX, Directeur Services aux Territoires ; Eric TAVERNE, Directeur Communication

Excusés

Membre de droit

Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres titulaires

Jean BOONEN, Pascal CARRERAS, Philippe DUPONT, Raymond FRENOT, Nicole GIRARD, Jean-Louis KAYSER, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

Membres associés

Jean-Marie BRANCALEONI, Frantz EHRLACHER, Claude GILLARD, Jean-Pierre LEHMANN, Alain MARCOTULLIO, Marie-Hélène NAILLON, Catherine STRASSER, Joël VIGNERON

Personnes qualifiées

Jean-Marie BELLOCCHIO, Président du BTP 54 ; Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle ; Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS Lorraine ; Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ; Christian TOULET, Directeur Régional INSEE Lorraine ; Georges TSCHINSCHANG, Vice-Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy

Permanents

Philippe FRANÇOIS-STEININGER, Directeur Services aux Entreprises ; Olivier SIMON, Directeur Infrastructures et Aménagements

Absents**Membres titulaires**

Waël ALI SOUFIAN, Gilles FLOQUART

Membres associés

Jacques WERMUTH

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Jean-François BENEVISE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ; André BONAL, Président du MEDEF et de l'UIMM de Meurthe-et-Moselle ; Anne-Marie CREDOZ, Présidente du TGI de Nancy ; Gérard HOLZAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy ; Yves LESAGE, Président du Tribunal de Commerce de Nancy ; Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle

SOMMAIRE

Allocution de François PELISSIER, Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2011	7
2-Demandes de désignations	7
2-1 HOMEGAL : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant	7
2-2 Conseil Départemental Santé et protection Animale (CDSPA) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant	7
2-3 Ville de Toul – Commission d'indemnisation amiable : désignation d'un membre titulaire	8
2-4 CODERST : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant	8
3-Demandes de subventions	9
3-1 Négociales : demande de subvention 2012	9
3-2 Tribunaux de Commerce de Nancy et de Briey : demandes de subventions pour le Fonds de Concours des Tribunaux de Commerce et pour les associations des juges	9
4-Appels à cotisations	10
4-1 APROFIN : appel à cotisation exercice 2011/2012	10
4-2 Homegal : appel à cotisation 2011	11
4-3 Abbaye des Prémontrés : cotisation 2012	11
4-4 CEFAC : réexamen de la demande de cotisation 2011	11
4-5 Meurthe-et-Moselle Tourisme ADT : cotisation 2011	12
5- Lancement d'appel d'offres	13
5-1 Marché séparé de services assurances pour les besoins de la CCI	13
6- Conventions de partenariat avec le Réseau des CCI du Massif des Vosges : demande de participation financière pour l'animation du Massif des Vosges	13

7- Financement de la SASU Aéroport du Grand Nancy	14
8- Intervention de la CCI en «Haut de Bilan»	15
9-Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey	18
9-1 Retrait de la CCI de Meurthe-et-Moselle	18
9-2 Réponse de Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle à la demande de Guy Vattier, Président du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey (en date du 2 février 2012) concernant la participation financière du Conseil Général pour 2012	19
10- Point d'information sur le programme Conquête 2013	19
11- Plan de Communication et Groupe de travail Communication	22
12- Questions diverses	22
12-1 Gouvernance régionale	22
12-2 Réorganisation de la CCI de Meurthe-et-Moselle	25

Annexes

Annexe 1 : Copie de la réponse de Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, à la demande de Guy Vattier, Président du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey, (en date du 2 février 2012) concernant la participation financière du Conseil Général pour 2012.

Annexe 2 : Conquête 2013 : Restructuration du siège de la CCI de Meurthe-et-Moselle – Notice architecturale APS – 20/2/2012

Annexe 3 : Conquête 2013

Annexe 4 : Forum Economique de la Grande Région

Annexe 5 : Bilan de la réflexion menée par le Groupe de Travail Communication

Annexe 6 : Gouvernance régionale

Annexe 7 : Organigramme de la CCI – Composition des Commissions

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 26 mars 2012 à 19h dans ses locaux à Nancy.

Le Président François PELISSIER présente les excuses de Jean BOONEN, Jean-Louis KAYSER, Philippe DUPONT, Pascal CARRERAS, Nicole GIRARD, Véronique MADINI et Constant MARANDEL. Il salue la présence de Stéphane TOURTE, Directeur Départemental de la Banque de France et de Philippe SOLD, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54.

Allocution du Président François PELISSIER

« La CCI est en phase opérationnelle depuis un an. Commence maintenant l'exercice de la mise en œuvre des premiers résultats. Après un an de recul, quelques éléments d'organisation vont bouger. Nous vous présenterons les tenants et aboutissements de cette réorganisation, qui est sous-tendue par la volonté d'être sur le terrain, dans les territoires.

L'Antenne de Toul ouvre dans quelques jours et sera inaugurée dans les prochains mois. L'Antenne de Lunéville a été inaugurée en novembre dernier. Le Pays-Haut travaille ardemment à la rénovation de ses locaux et les Rencontres des Territoires se passent vraiment bien. La première, qui a eu lieu le 13 mars dans le Toulois, a bien fonctionné. La deuxième, à Baccarat le 23 mars, dans le Lunévillois, était aussi très intéressante. Tous les acteurs étaient présents ainsi que les associations d'entreprises. Les élus étaient fortement représentés. Deux conventions ont été signées avec les commerçants et l'association des industriels du lunévillois.

Le 27 mars, nous accueillerons l'économiste Michel GODET à Toul, qui nous fera réfléchir sur la conjoncture internationale et sur la façon de faire des affaires demain. Le 2 avril, aura lieu à la CCI la Rencontre avec les Consuls. 37 pays seront représentés. Les consuls rencontreront les chefs d'entreprises et tous ceux qui s'intéressent à l'export. Nous espérons être assez nombreux afin que cette manifestation puisse devenir un must et un standard de la CCI.

Dans les questions diverses, sera abordé un point sur la régionalisation. L'organisation et la gouvernance proposées permettent à tous et à chacun de trouver une place en fonction de ses compétences et d'engager maintenant les projets avec bonheur et efficacité.

Nous parlerons de la Conquête 2013 sur les projets bâtiment. Les hommes de l'art nous présenteront le projet qui a bien avancé.

Nous parlerons également des grands temps forts de 2013, qui s'affinent également. Nous rentrerons dans le détail notamment en vous présentant le Forum international économique, que nous souhaitons monter dès le mois de mai 2013.

Nous parlerons chiffre avec les donations que nous faisons à l'Aéropôle du Grand Nancy et l'intervention de la CCI en Haut de Bilan ».

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Président François PELISSIER demande si des personnes souhaitent intervenir. Dans la négative, il aborde le premier point.

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2011

Tous les membres titulaires ont été destinataires par l'extranet du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2011.

Le Président François PELISSIER demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur ce compte rendu. Dans la négative, il soumet ce projet à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2011.

2- Demandes de désignations

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente les demandes de désignations.

2-1 HOMEGAL : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Sont proposés :

membre titulaire : Jean-Marie VILADECAS (Conseil d'Administration)

membre suppléant : Véronique MADINI

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.

2-2 Conseil Départemental Santé et protection Animale (CDSPA) : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Dans le cadre de la simplification administrative, un Conseil Départemental Santé et protection Animale (CDSPA) a été créé dans chaque département pour traiter de tous les sujets relatifs aussi bien aux animaux de rente qu'aux animaux de compagnie. (R 214-1 du Code rural et de la pêche maritime).

La CCI fait partie du CDSPA en qualité de représentants d'organisations syndicales et professionnelles agricoles et vétérinaires (arrêté préfectoral du 12/10/2007).

La Commission Services aux Entreprises a proposé les désignations suivantes :

membre titulaire : Raymond FRENOT

membre suppléant : Alain EVEN

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.

2-3 Ville de Toul – Commission d'indemnisation : désignation d'un membre titulaire

Par courrier en date du 7 février 2012, Nicole FEIDT, Maire de Toul, a informé la CCI que lors de sa séance du 29 juin 2011, le conseil municipal de Toul avait décidé de réformer la commission d'indemnisation amiable afin de régler, en dehors d'un contentieux, les réclamations liées aux préjudices subis par les commerçants à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.

Comme le règlement prévoit la représentation de la CCI, elle sollicite la nomination d'un membre pour siéger au sein de cette commission.

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité pour la désignation de Fabrice CHARTREUX (en qualité de membre titulaire) et de Raymond FRENOT (en qualité de membre suppléant).

Fabrice CHARTREUX et Raymond FRENOT nous ont donné leur accord.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.

Le Président François PELISSIER revient sur la Rencontre du Toulinois. Cette réunion intéressante a permis, malgré la conjoncture électorale, d'avoir une bonne explication de textes avec les élus du Toulinois, le Préfet et la CCI sur les projets en devenir de ce territoire tels que le site Kleber, ECOREVIA, les locaux, les initiatives en matière de formation...

2-4 CODERST : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Par courrier en date du 13 février 2012, la Préfecture a informé la CCI que les membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) avaient été nommés par arrêté en date du 21 juillet 2009 pour une durée de 3 ans. Leur mandat expirera donc le 21 juillet 2012.

La CCI est actuellement représentée par Alain EVEN, membre titulaire. Dans la perspective du renouvellement de ce conseil, il nous est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant (le mandat d'Alain EVEN est renouvelable).

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité pour la désignation de Gilles SCHAFF (en qualité de membre titulaire) et de Alain EVEN (en qualité de suppléant).

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.

3-Demandes de subventions

3-1 Négociales : demande de subvention 2012

Sylvie PETIOT, Vice-Présidente, Présidente de la Commission Formation et Emploi, explique que, par courrier reçu le 16 janvier 2012, le Président des Négociales, Michel ROBERT, a sollicité une subvention de 3 000 euros pour l'organisation de la 23ème édition du concours « meilleur vendeur » et de la Finale nationale qui se déroulera en mars 2012 à Nancy. Pour mémoire, 2 000 € ont été versés en 2011 et en 2010.

La Commission Formation, qui s'est réunie le 8 février 2012, a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 1 500 € maximum.

Le Bureau du 5 mars 2012 a validé l'avis de la Commission Formation et émis un avis favorable à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 1 500 € maximum.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 500 euros.

3-2 Tribunaux de Commerce de Nancy et de Briey : demandes de subventions pour le Fonds de Concours des Tribunaux de Commerce et pour les associations des juges

Gilles SCHAFF, Vice-Président, Président de la Commission Infrastructures et Réseaux d'entreprises, indique que la Commission Infrastructures et Réseaux, réunie le 8 février 2012, a émis un avis favorable à l'unanimité pour abonder le Fonds de Concours des Tribunaux de Commerce à hauteur de 16 000 € (dont 9 500 € pour le Tribunal de Commerce de Nancy et 6 500 € pour le Tribunal de Commerce de Briey) et verser une subvention de 5 500 € à l'association des juges de Nancy et de 3 500 € à l'association des juges de Briey. En sa qualité de Président du Tribunal de Commerce de Briey. Jean-Marie BRANCALEONI n'avait pas pris part au vote.

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Le Président François PELISSIER rappelle qu'un certain nombre de recommandations avaient été émises dans le projet politique. *« Il nous a fallu une année pour aller au bout de ce que nous avons annoncé. Cela n'a pas toujours été facile, cela a même été par moment compliqué. Mais la sagesse a fini par l'emporter. Le résultat aujourd'hui est que le personnel détaché au Tribunal de Commerce de Briey a été repris par le Greffe dans des conditions correctes. Les deux personnes, mises à disposition du Tribunal de Commerce de Nancy, ont été réintégrées : l'une a souhaité vivre une autre vie, la deuxième pourra développer sa compétence dans le cadre de la réorganisation des services. Le Tribunal de Commerce de Nancy se réorganise avec le Greffe et les formations qu'ils sont en train de monter pour permettre aux juges d'assumer leurs fonctions dans de bonnes conditions. Je suis très content d'être enfin sorti de ce dossier. Nous avons assumé à la fois une part d'écoute et une part de détermination. A nous de travailler maintenant pour que la prévention des entreprises continue à être développée au mieux. Il est plus facile d'anticiper sur les défaillances que de les gérer lorsqu'il est trop tard ».*

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité d'abonder le Fonds de Concours des Tribunaux de Commerce à hauteur de 16 000 € (dont 9 500 € pour le Tribunal de Commerce de Nancy et 6 500 € pour le Tribunal de Commerce de Briey) et de verser une subvention de 5 500 € à l'association des juges de Nancy et de 3 500 € à l'association des juges de Briey.

4- Appels à cotisations

4-1 APROFIN : appel à cotisation exercice 2011/2012

Gilles CHAFF, Vice-Président, Président de la Commission Infrastructures et Réseaux d'entreprises, présente cet appel à cotisation pour l'exercice 2011/2012. Son coût est de 250 €.

APROFIN (Association des Professionnels de la Finance du Grand Nancy) est composée des entreprises exerçant une activité bancaire ou financière à Nancy ainsi que des organismes en relation avec la profession. Elle a pour vocation d'être le catalyseur de toutes les initiatives faites pour promouvoir la Place Financière et développer la formation et l'emploi en finance.

En 2010-2011, l'association a poursuivi l'ouverture aux professions financières, experts comptables, commissaires aux comptes, notaires, assureurs, fiscalistes, gestionnaires de patrimoine, sociétés d'investissement et universitaires. Elle anime le club des experts, qui permet des échanges de haut niveau technique et une mise en relation inter-professionnelle. Elle a participé à la journée Emploi Formation Recrutement, aux réflexions sur l'évolution des licences et masters, aux trophées ITB.

Le budget annuel d'APROFIN est de 9 750 euros pour dix neuf membres : les banques (CIC, Société Générale, Kolb, Banque Postale, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, BNP Paribas, LCL, Crédit Agricole), l'Ordre des experts-comptables, des commissaires aux comptes, la Chambre professionnelle des agents d'assurance, le CFPB, ICN, AFABEF, Grand Nancy, CCI, SEA Gestion et RPC Associés. Pour mémoire, la cotisation 2010-2011 était de 750 euros.

La Commission Infrastructures et Réseaux d'Entreprises, qui s'est réunie le 8 février 2012, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour le paiement de cette cotisation.

Le Président François PELISSIER salue ce bel exemple de réussite et de travail. Dans le cadre de l'animation des filières, il suggère d'inviter les personnes à faire aussi bien que le milieu de la finance qui a réussi un bel amalgame entre convivialité, professionnalisme et innovation sur la formation. Il souhaite associer APROFIN et les banques à l'organisation d'un des grands événements de Conquête 2013.

L'Assemblée Générale approuve le paiement de cette cotisation. (En sa qualité de Président d'APROFIN, Jean-Charles BERNARD, membre titulaire, ne prend pas part au vote).

4-2 Homegal : appel à cotisation 2011

Le Président François PELISSIER présente cet appel à cotisation 2011 dont le coût est de 80 euros.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle est membre du Conseil d'Administration de l'association qui gère la pépinière d'entreprises de Joeuf. Pour mémoire, il n'y a pas eu de cotisation versée en 2010.

La Commission Services aux Entreprises, réunie le 6 février 2012, avait émis un avis défavorable à l'unanimité. Mais compte tenu du fait que la CCI est membre du Conseil d'Administration d'Homegal et que, dans le cadre du partenariat avec Homegal-PFI BBOMI, un salarié de la CCI est mis à disposition de l'association pour en assurer la direction, le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour le paiement de cette cotisation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.

4-3 Abbaye des Prémontrés : cotisation 2012

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, Président de la Commission Services aux Territoires, présente cet appel de cotisation de membre de droit pour l'année 2012. Le coût du renouvellement de l'adhésion s'élève à 1 525 €. La CCI de Meurthe-et-Moselle est membre du Conseil d'Administration. Pour mémoire, la cotisation 2011 était de 1 525 €.

La Commission Services aux Territoires, réunie le 6 février 2012, a émis un avis favorable pour le versement de la cotisation 2012. Elle suggère, pour l'avenir, d'étudier le portage de cette cotisation à l'échelon régional.

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour le paiement de la cotisation 2012 et pour étudier, pour l'avenir, le portage de celle-ci à l'échelon régional.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le paiement de cette cotisation et la suggestion d'étudier, pour l'avenir, le portage de celle-ci à l'échelon régional.

4-4 CEFAC : réexamen de la demande de cotisation 2011

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, Président de la Commission Services aux Territoires, explique que cet appel à cotisation 2011 a déjà été examiné par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011. Son coût est de 1 155 €.

Le CEFAC (Centre de Formation des conseillers entreprises des CCI et formation métiers) est une association rattachée à l'ACFCI. Elle nous permet lors de nos recrutements de bénéficier de candidats formés au conseil en entreprises. Pour mémoire, la cotisation 2010 était de 1 155 €. Le Bureau avait donné un avis négatif.

Suite à la remarque de Jean-Pierre LEHMANN, membre associé, rappelant le rôle du CEFAC dans le domaine de la formation du personnel et des partenariats, le Président François PELISSIER avait précisé que, dans le cadre de la régionalisation, cette cotisation devrait relever de l'ACFCI et non des chambres territoriales. Il avait demandé qu'une vérification soit effectuée auprès des autres CCI pour savoir si elles payaient la cotisation 2011 demandée.

L'Assemblée Générale du 26 septembre 2011 avait décidé à l'unanimité de suivre l'avis du Bureau et de ne pas cotiser sous réserve que la CCI de Meurthe-et-Moselle ne soit pas la seule dans ce cas.

Ce point a été réexaminé par la Commission Services aux Territoires, qui s'est réunie le 6 février 2012. Elle a émis un avis favorable pour le paiement de la cotisation au titre de l'année 2011 dans le cadre de l'action partenariale « Passion Commerce ». Elle suggère d'étudier le portage de cette cotisation à l'échelon régional pour l'ensemble des Chambres de Commerce de Lorraine.

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette nouvelle proposition.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des commentaires sur ce point. Personne ne demande la parole.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation et la suggestion d'étudier, pour l'avenir, le portage de cette cotisation à l'échelon régional.

4-5 Meurthe-et-Moselle Tourisme ADT : cotisation 2011

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, Président de la Commission Services aux Territoires, présente cet appel de cotisation 2011 dont le montant s'élève à 50 €. Il représente la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle au Conseil d'Administration. Pour mémoire, le montant de la cotisation 2010 était de 50 €.

La Commission Services aux Territoires, qui s'est réunie le 6 février 2012, a émis un avis favorable pour le versement de la cotisation 2011.

Le Bureau du 5 mars 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité pour le paiement de cette cotisation 2011.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation.

5- Lancement d'appel d'offres

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente ce point.

5-1 Marché séparé de services assurances pour les besoins de la CCI

Le marché séparé de services assurances pour les besoins de la CCI arrivera à son terme le 1er juillet 2012. Au regard de l'évolution du nombre de sites couverts et de la multiplicité de nos besoins, il a été décidé d'avoir recours à une société de conseil pour nous aider à calibrer nos contrats au mieux de nos intérêts.

Le marché sera lancé au printemps pour une décision lors de l'Assemblée Générale de juin. Le montant global est estimé à 64 000 €. (55 812 € pour 2011).

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour le lancement de cet appel d'offres.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le lancement de cet appel d'offres.

6- Conventions de partenariat avec le Réseau des CCI du Massif des Vosges : demande de participation financière pour l'animation du Massif des Vosges

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, Président de la Commission Services aux Territoires, indique que, par courrier en date du 13 janvier 2012, Gérard CLAUDEL, Président de la CCI des Vosges, a sollicité la participation financière de la CCI de Meurthe-et-Moselle pour 2011, au titre de la convention animation du massif des Vosges, pour un montant de 3 330 €.

La Commission Services aux Territoires, réunie le 6 février 2012, a émis un avis favorable pour le versement de la participation financière pour l'année 2011. Elle suggère de dénoncer la convention annuelle pour 2012 compte tenu de l'intérêt de cette action et de se rapprocher de la CCI des Vosges pour étudier les conditions de sortie de la convention.

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour le versement de la participation financière pour l'année 2011. Il a approuvé la suggestion de la Commission de dénoncer la convention annuelle pour 2012 compte tenu de l'intérêt de cette action et de se rapprocher de la CCI des Vosges pour étudier les conditions de sortie de la convention et envisager un nouveau partenariat.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le versement de la participation financière pour l'année 2011. Elle approuve également la suggestion de la Commission (qui a reçu un avis favorable du Bureau) de dénoncer la convention annuelle pour 2012 compte tenu de l'intérêt de cette action et de se rapprocher de la CCI des Vosges pour étudier les conditions de sortie de la convention et envisager un nouveau partenariat.

Le Président François PELISSIER indique que les métiers d'art et la filière Art-Luxe-Création ont été évoqués lors de la Rencontre des Territoires à Baccarat. « 1 000 ateliers d'art et de

luxes existent en Lorraine. L'artisanat lorrain intègre des sous-traitances pour les grandes marques telles que Chanel, Saint-Laurent... 10 villes sont uniques au monde pour le produit qu'elles proposent en terme d'innovation art et luxe : Baccarat, Longwy pour les émaux, Saint-Clément pour la faïencerie, Mirecourt pour la lutherie, Liffol-le-Grand pour la marqueterie et l'ébénisterie, Saint-Louis pour le cristal, Vannes-le-Châtel pour Daum, Epinal pour l'imagerie... En Meurthe-et-Moselle et Vosges, dans le cadre des filières clefs, on pourrait construire un produit touristique qui partirait de Nancy, irait à Lunéville, Baccarat pour terminer dans la partie vosgienne. Nous devons travailler à fond sur ce sujet en partenariat avec le Président de la CCI des Vosges ».

7- Financement SASU Aéroport du Grand Nancy

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, indique qu'à la demande de la Préfecture de la Région Lorraine, en date du 31 janvier 2012, une proposition de délibération de mise en conformité visant à autoriser le versement de 400 000 euros au compte courant d'associé du fonds de roulement de la SASU Grand Nancy Aéroport a été présentée à la Commission des Finances et au Bureau du 5 mars 2012.

La Commission des Finances et le Bureau ont émis un avis favorable pour autoriser des versements à hauteur de 400 000 (quatre cent mille) euros au compte courant d'associé de la SASU Grand Nancy Aéroport par prélèvement sur le fonds de réserve de la CCI 54.

A la demande de la Commission des Finances, il a été étudié la possibilité de rémunérer l'avance en compte courant prélevé sur le fonds de réserve de la CCI 54. Le taux pratiqué sera de 3,97 % à ce jour.

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, précise que 300 000 euros sont d'ores et déjà libérés et seront récupérés dès lors que la Communauté Urbaine du Grand Nancy aura versé l'intégralité de la subvention correspondante à la Délégation de Service Public de la SASU.

Le Président François PELISSIER annonce qu'une rencontre avec l'ensemble des acteurs de l'aéroport est prévue mi-avril. Après avoir fait un point d'information sur les activités, le projet de déplacement du parking des avions, la préparation des consultations pour les travaux d'embellissement du bâti, de construction du taxiway, de l'allongement de la piste, il demande si des membres souhaitent poser des questions. Dans la négative, il met aux voix la délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération suivante :

Vu

- le Code de Commerce et particulièrement son article L711-3 3°,
- la délibération du 6 juin 2011 décidant de la candidature à la Délégation de Service Public lancée par la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) et de la création d'une structure de droit privé en vue de présenter candidature et offre auprès de la CUGN,
- le règlement intérieur de la Chambre de Commerce,
- l'avis du Bureau en date du 16 mai 2011,
- la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 décembre 2011,

- l'aval de la tutelle, conformément à l'article R 712-7 du Code de Commerce en date du 31 janvier 2012,

Considérant

- l'attribution le 16 décembre 2011 du contrat de concession de l'Aéropôle du Grand Nancy par la CUGN, à compter du 1er janvier 2012 à la Chambre de Commerce et à la société venant en substitution,
- la création d'une structure juridique distincte dédiée à la gestion déléguée de l'Aéropôle du Grand Nancy,
- les statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée Grand Nancy Aéropôle,
- l'avis positif de la Commission des Finances réunie le 05 mars 2012 à 17h00,

l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 mars 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la Présidence de François PELISSIER

- après avoir constaté que le quorum était atteint,
- décide d'autoriser des versements à hauteur de 400 000 (quatre cent mille) euros au compte courant d'associé de la SASU Grand Nancy Aeropôle par prélèvement sur le fonds de réserve de la CCI 54,
- demande à ce que les versements donnent lieu à une rémunération suivant un taux défini entre la SASU Grand Nancy Aéropôle et la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

8- Intervention de la CCI en «Haut de Bilan»

Le Président François PELISSIER présente ce point.

1. CCI O²Bilan : Conseil, animation, expertise

CCI O²Bilan est un dispositif lorrain, initié et animé par la CCI 54 depuis 2008, se positionnant comme « facilitateur » pour les dirigeants de PME lorraines en recherche de fonds propres.

Ce dispositif se décompose en cinq axes :

- information, sensibilisation, vulgarisation,
- conseil individuel,
- mises en relation entrepreneurs / investisseurs,
- observatoire régional du capital investissement,
- soutien aux réseaux de Business Angels.

Cette activité nécessite une équipe spécialisée et dédiée, de trois personnes. Une seule personne travaille actuellement à temps plein sur ce dispositif à la CCI 54 et les autres CCI lorraines ont nommé un correspondant local (relai). Deux recrutements sont donc

prévus, dont un plus particulièrement sur les activités d'animation. Un dossier Interreg a été déposé, qui devra permettre de financer ce recrutement.

2. CCI O²Bilan : Levée de fonds

La CCI 54 s'est donnée comme objectif d'augmenter les fonds propres investis dans les entreprises de Meurthe-et-Moselle, à hauteur de 2,5 M€ par an. L'ensemble des activités CCI O²Bilan doit permettre de participer activement à ce résultat y compris via l'accompagnement individuel à la levée de fonds.

Cette activité est couverte par les axes « conseil individuel » et « mises en relation ».

Dans son programme de développement, CCI O²Bilan prévoit l'organisation régulière de sessions de présentation d'entreprises aux investisseurs (Forums IRR – Investissement Régionalement Responsable) ainsi que l'ouverture d'une place de marché Internet.

Le programme Interreg déposé intègre le deuxième recrutement nécessaire à CCI O²Bilan (déjà lancé), sur ces aspects. Il prévoit spécifiquement la mise en place d'un forum annuel transfrontalier de capital risque.

3. Participation financière de la CCI 54 : un mode d'intervention plus adapté à notre projet politique

La CCI 54 a constaté la faiblesse structurelle des fonds propres des PME/PMI ressortissantes ce qui, jumelé avec les difficultés du crédit, nuit au développement de cette catégorie d'entreprises. Aussi, elle souhaite pouvoir intervenir en haut de bilan de ces entreprises en souscrivant une part du capital de celles-ci. À cette fin, elle dispose déjà de la *Société Civile Consulaire de Revitalisation et Consolidation Industrielle* (S3CI) qui, par l'intermédiaire de l'*Institut Lorrain de Participation*, participe aux côtés des collectivités locales et de grandes entreprises au *Fonds Lorrain de Consolidation*. Mais le niveau d'intervention de ce dernier (500 K€) n'est pas approprié à la cible visée par la CCI 54, constituée par des entreprises dans lesquelles le « ticket d'entrée » serait de l'ordre de 50 K€.

C'est la raison pour laquelle la CCI 54 recherche un mode d'intervention financière plus adapté à son projet.

Il est donc proposé de bâtir un montage juridique approprié.

3.1. Créer une société civile de participation

Pour agir en opérateur privé, la CCI 54 ne peut intervenir directement sur délibération dans le capital d'une entreprise. Elle doit donc créer (ou utiliser) un véhicule juridique de droit privé qui renfermera la dotation de fonds publics que la CCI 54 entendra consacrer à ses participations en haut de bilan. Le véhicule le plus approprié est la société civile de participation. La CCI 54 délibère pour sa création et la dotation en capital et/ou en compte courant et compose les organes de gestion.

3.2. Intervenir par intermédiaires

La CCI 54 ne doit pas être en première ligne pour le choix des entreprises et l'attribution de la dotation en capital. Nous proposons que le véhicule juridique de la CCI 54 prenne des participations dans d'autres structures de financement telles que ADER sans que cette dernière obtienne une quelconque exclusivité : d'autres intervenants en fonds propres pourraient également accueillir une dotation du fonds de la CCI 54.

Ainsi, la CCI 54 pourrait participer à la gouvernance des entités dans lesquelles elle participerait mais sans s'impliquer dans l'attribution des fonds.

- Les élus de la CCI 54 participent aux organes de gestion de la SCP consulaire,
- Les administrateurs de la SCP peuvent participer aux organes de gestion des sociétés de capital et autres FCP,
- Élus et administrateurs consulaires ne participent jamais aux comités d'engagement des investisseurs,
- Le Service Financement présente les entreprises aux investisseurs mais n'intervient pas dans l'attribution des participations.

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création d'une société civile de participation.

Le Président François PELISSIER explique aux élus que l'idée est de leur soumettre aujourd'hui la création d'un véhicule de financement, que l'on pourrait doter à hauteur de 200 000 euros, et qui pourrait abonder dans les outils de financement correspondant à la cible sous-tendue par notre projet politique. *« Dans une deuxième étape, il serait pertinent que l'on regroupe, au sein de cet outil, notre participation dans le Fonds Lorrain de Consolidation afin que la CCI de Meurthe-et-Moselle soit visible et qu'on ait dans cet outil, à la fois les 200 000 euros d'aujourd'hui fléchés vers la création et le développement des petites entités et le million d'euros qu'on avait mis, avec la CCI des Vosges, dans le Fonds Lorrain de Consolidation pour l'accompagnement des PME. Cela permettra aussi, lorsqu'on investira ensuite dans tel ou tel outil, d'apporter notre crédibilité consulaire qui rassure les investisseurs complémentaires et de jouer le rôle d'effet de levier, de catalyseur.*

Voilà la philosophie dans laquelle nous sommes : conseil, animation, préparation de dossiers, fédération des acteurs et notre investissement dans ce domaine avec un outil doté de 200 000 euros à ce jour. On rejoint ainsi ce que pratiquent maintenant un certain nombre de CCI innovantes ».

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des commentaires ou des réactions sur ce point.

Jacques CHEVALIER, membre titulaire, demande quels sont les cibles, le montant des tickets, les sorties, les rendements.

Le Président François PELISSIER prend comme exemple un sujet qui sera abordé dans les prochaines semaines. *« Ce fonds de 200 000 euros pourrait aller en participation dans ADER Investissements qui a des idées pour accompagner les entreprises sur 5-6 ans. A défaut de faire la rentabilité du siècle, l'idée est de ne pas*

perdre d'argent. La volonté de la Chambre n'est pas de faire un nouveau métier, qui serait de s'enrichir ou de thésauriser sur le financement des PME. Si on met 200 000 et qu'on récupère 200 000, je pense qu'on aura rempli notre mission. Voire même, si on met 200 000 et qu'on ne récupère que 100 000 et si cela permet un jour à une start-up de vraiment décoller et de générer de l'emploi, nous aurons assumé notre mission ».

Il demande si d'autres personnes souhaitent intervenir. Dans la négative, il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la création d'une société civile de participation.

L'Assemblée Générale approuve la création d'une société civile de participation. (Philippe PERRIN ne prend pas part au vote).

Le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la doter en capital et/ou en compte courant pour un montant de 200 000 (deux cent mille) euros.

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale sa dotation en capital et/ou en compte courant pour un montant de 200 000 (deux cent mille) euros.

L'Assemblée Générale approuve sa dotation en capital et/ou en compte courant pour un montant de 200 000 (deux cent mille) euros. (Philippe PERRIN ne prend pas part au vote).

Le Président François PELISSIER annonce que les statuts seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale ainsi qu'une première orientation de participation.

9- Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey

9-1 Retrait de la CCI de Meurthe-et-Moselle

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, indique que le Bureau du 5 mars 2012 a émis un avis favorable pour que l'Assemblée Générale du 26 mars 2012 prenne une délibération permettant d'officialiser la volonté de la CCI de Meurthe-et-Moselle de se retirer du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey. Il précise que le Conseil Général a fait la même démarche que la nôtre. Ce dernier souhaiterait ne plus avoir qu'un seul outil qui regrouperait les anciens syndicats mixtes qui existent actuellement au niveau départemental.

Il donne lecture du projet de délibération à soumettre au vote de l'Assemblée Générale :

« Vu l'avis du Bureau en date du 5 mars 2012, l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 mars 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER, après avoir constaté que le quorum était atteint,

- *décide que la CCI de Meurthe-et-Moselle se retire du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey,*
- *et demande au Syndicat Mixte de prendre acte de cette décision.*

Il fait part de la proposition de Jean-Marie-VILADECAS, 1er Vice-Président, qui suggère de compléter le deuxième alinéa de la délibération par la phrase suivante : « et d'engager les formalités pour rendre ce retrait effectif ».

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la délibération telle que proposée :

*« Vu l'avis du Bureau en date du 5 mars 2012,
l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 mars 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER, après avoir constaté que le quorum était atteint,*

- *décide que la CCI de Meurthe-et-Moselle se retire du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey,*
- *et demande au Syndicat Mixte de prendre acte de cette décision et d'engager les formalités pour rendre ce retrait effectif ».*

9-2 Réponse de Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, à la demande de Guy Vattier, Président du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey, (en date du 2 février 2012) concernant la participation financière du Conseil Général pour 2012

Copie de la réponse de Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, à la demande de Guy Vattier, Président du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey (en date du 2 février 2012) concernant la participation financière du Conseil Général pour 2012. (*Annexe 1*).

10- Point d'information sur le programme Conquête 2013

Le Président François PELISSIER précise que ce point intègre deux parties importantes du dossier : l'avancement des locaux et le contenu des manifestations.

Il invite Christian ZOMENO, architecte mandataire, à présenter le projet de restructuration du siège de la CCI à l'aide de slides. (*Annexe 2 : Conquête 2013 : Restructuration du siège de la CCI de Meurthe-et-Moselle – Notice architecturale APS – 20/2/2012*).

Le Président François PELISSIER demande si des personnes souhaitent poser des questions sur la conception et le parti pris architectural des transformations proposées. Ce projet est la synthèse des 6 mois de travaux depuis que le concours est terminé. Il précise que le portail et le sas qui permet d'aller directement dans les services fonctionnels ou de venir dans l'espace prestige doivent être validés par l'ABF. On a l'accord a priori sur la grille qui devrait être déposée et reposée, sur l'ouverture des 2 entrées, qui vont être élargies, sur le parti pris vert qui permet de cacher le pignon et de donner une dimension intéressante d'un point de vue

développement durable et embellissement de la cour. Quelques négociations sont encore en cours sur ce point. Il présente ensuite les différents espaces.

Il indique que sont également à l'arbitrage l'organisation notamment des déplacements verticaux avec la création d'un ou 2 ascenseurs en fonction des équations budgétaires, de la fonctionnalité et de la localisation future des supports techniques. *« Nous ne savons pas encore si nous pouvons envisager de cohabiter pendant la phase travaux ou s'il est préférable de déplacer tous les services pendant 1 an pour laisser les entreprises travailler dans un espace libéré. Nous restons dans les épures que nous nous étions fixés, à savoir être dans une enveloppe inférieure à 5 millions d'euros TTC, sachant qu'il y a une quote-part de subventions sur la partie patrimoine qui va s'élever à 1,7 millions d'euros. La bonne surprise est que les recherches scintigraphiques n'ont pas révélé de découvertes majeures présentant un caractère exceptionnel nécessitant d'être réhabilitées avec l'art de l'époque. Les études de sondages ne sont pas alarmantes : des micro-pieux sont budgétés sous les cages d'ascenseurs mais on attend les résultats définitifs.*

Si l'ABF valide l'APD qu'on pourrait avoir dans un mois, on pourrait imaginer déposer un permis de construire début juillet au plus tard. C'est l'objectif fixé. Après se succéderont : instruction du permis, recours, consultation des entreprises, vérifications budgétaires, décision de l'Assemblée Générale en fin d'année, démarrage des travaux en tout début d'année 2013. L'objectif est d'avoir 1 an de travaux dans l'hypothèse où le bâtiment est libéré. Le phasage des travaux en serait facilité. Voici les contraintes que je voulais vous exposer avec encore la partie floue qui subsiste. Si on se projette dans 2 ans et qu'on regarde ce qu'est devenue la CCI, on aura fait honneur à l'histoire de Nancy, à la qualité de ce patrimoine. On aura rendu un outil fonctionnel et on pourra continuer à s'ouvrir sur le monde et sur l'entrepreneuriat à 100m du TGV et du futur Centre de congrès. Dans la conjoncture économique actuelle, c'est un signal que lance une institution comme la nôtre. Au lieu de thésauriser sur des sommes en réserve non utilisées, elle engage des dépenses pour que les entreprises puissent trouver un minimum de développement.

En parallèle, nous allons engager une démarche avec un certain nombre de partenaires. A l'instar des vitraux Gruber, qui sont tous signés par des entreprises de l'époque, j'aimerais que nous ayons une réflexion tous ensemble dans les prochains mois. Cette réhabilitation pourrait permettre aux entreprises intéressées, qui participeront au projet, de laisser une trace 2013-2014 et de rester dans l'histoire de ce bâtiment, comme les Solvay, avec notamment des éléments artistiques tels que la verrière».

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des réflexions, des remarques.

Répondant à Jean-Charles BERNARD, membre titulaire, le Président François PELISSIER précise que l'utilisation de l'entrée Poincaré pourra être utilisée pour toutes les manifestations Prestige mais elle ne pourra jamais être utilisée seule car elle n'aura pas un accès handicapé. Une ouverture permanente journalière ferait rentrer dans des considérations de sas thermique, de sécurité, et d'accueil qui deviennent prohibitifs.

Rachel PELLE, membre titulaire, demande si l'on opte pour une verrière normale ou artistique.

Christian ZOMENO explique que l'idée est de recréer en toiture une verrière légère pour ne pas surcharger la charpente et de mettre en dessous, une sorte d'écran sur lequel on pourrait

faire des projections permettant une souplesse de décors, d'informations diverses et de retrouver ainsi l'esprit de l'époque avec les moyens d'aujourd'hui.

Le Président François PELISSIER, ajoute qu'il y a deux endroits où il faut associer patrimoine et modernité : l'espace Gruber avec les pépites de notre territoire mises en scène en permanence et la salle des Séances où on pourrait imaginer faire des projections sur la verrière afin de marier l'histoire et les technologies d'aujourd'hui. D'où l'idée de faire des partenariats avec les entreprises intéressées.

Répondant à Jacques HENRION, membre titulaire, il précise que des bureaux permettront de recevoir les ressortissants pour traiter les dossiers de façon confidentielle, faire les formalités de base avant de présenter l'espace accueil.

Jacques CHEVALIER, membre titulaire, demande comment sera chauffé le bâtiment. Le Président François PELISSIER répond que des études sont en cours pour examiner la solution technique du raccordement au réseau de chauffage urbain de l'agglomération et son coût d'exploitation. En l'absence d'autres questions, il propose de faire un point d'avancement à l'Assemblée Générale de juin avec le planning détaillé et les orientations proposées en fonction du déplacement ou non des collaborateurs.

Le Président François PELISSIER présente ensuite la partie animation et les manifestations proposées. Il décrit les 7 grands projets Conquête 2013. (*Annexe 3 : Conquête 2013*).

Il demande ensuite à Jean-François ROCHE, Secrétaire Général, adjoint au Directeur Général, de présenter le Forum Economique de la Grande Région. (*Annexe 4 : Forum Economique de la Grande Région*).

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des réactions sur ce projet qui va demander des moyens et beaucoup d'investissements.

Olivier BERTRAND, membre titulaire, a une interrogation concernant la dimension Grande Région et l'intervention de la seule CCI de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER répond que l'idée est que la CCI de Meurthe-et-Moselle prenne le leadership en faisant cette première manifestation à Nancy avant qu'elle ne soit proposée par la Chambre régionale dans 2 ou 3 ans. Cela ne doit pas être une manifestation institutionnelle de plus mais rester une initiative des chefs d'entreprises qui prennent leur part de réflexion sur le changement de monde.

Arnaud HABRANT, Trésorier de la CCI, demande si ce forum concerne les entreprises de la Grande Région. Réponse affirmative du président François PELISSIER, qui précise que les sarrois, les wallons et les luxembourgeois seront invités. L'idée serait qu'il y ait 2 temps forts dans l'année, par exemple en mai à Nancy et en novembre-décembre au Luxembourg.

Denis HEFTRE, membre associé, fait remarquer qu'il existe de nombreux trophées et demande quelle serait notre différenciation.

Le Président François PELISSIER répond que de très nombreux organismes remettent des prix, comme dans le milieu du cinéma, du théâtre et de la musique. Il veut renouer avec une grande journée institutionnelle. Certains chefs d'entreprises peuvent être reconnus dans

l'année par d'autres organismes et concourir à devenir lauréats. L'idée est de dire trois mois avant la cérémonie quelles sont les 5 entreprises qui peuvent revendiquer être les meilleures dans leur catégorie et qu'on parle d'elles pendant 3 mois. Notre seul objectif est la promotion des entreprises, qui seraient mises à l'honneur devant 700 ou 800 confrères avec une couverture médiatique. Nous sommes en train de travailler avec France Bleu Sud Lorraine sur un partenariat sans que cela dénigre les autres remises de prix mais soit considéré comme un plus.

11- Plan de Communication et Groupe de travail Communication

Dans le cadre du Bilan de la réflexion menée par le Groupe de Travail Communication, Delphine MANZANO, Trésorière-adjointe, présente les membres du groupe de travail et les principaux axes de travail avant de laisser la parole à Brigitte MEYER, membre titulaire, pour commenter les principaux résultats. (*Annexe 5 : Bilan de réflexion mené par le GT Communication*).

Le Président François PELISSIER informe les membres qu'à partir de septembre une nouvelle économique positive du jour, alimentée par la CCI sera donnée par France Bleu. En cas de réussite, 3 temps forts sont programmés dans l'année avec cette radio pour aller ensuite vers la minute de l'économie journalière. Il indique également que chaque entreprise visitée bénéficiera d'1mn30 de reportage vidéo et passera 15 ou 20 fois sur AIR-TV.

Brigitte MEYER, membre titulaire, indique que l'organisation d'un séminaire est à l'étude, avant l'été, pour allier à la fois de la réflexion sur des thématiques générales, transverses et de la convivialité.

Le Président François PELISSIER propose le format d'une soirée et remercie le groupe de travail Communication. Il demande si des personnes souhaitent intervenir sur la communication, sur les outils. Dans la négative, il indique que le premier rendez-vous important sera la sortie du magazine.

12-Questions diverses

12-1 Gouvernance régionale

Le Président François PELISSIER fait le point sur l'aboutissement de la gouvernance régionale, qui a été validé le lundi 19 mars 2012 à la CCIRL.

Il remercie de la confiance que les membres lui ont donnée lorsqu'il a fallu défendre des positions, voter à l'unisson pour aboutir à ce résultat. « *Grâce à notre intervention et à la solidarité, nous avons par 3 fois bloqué le fonctionnement du dispositif régional sur l'acquisition du siège, sur le règlement intérieur et sur le budget ce qui a permis de montrer que la solidarité sud-lorraine avait des revendications. Aujourd'hui, nous sommes dans un schéma régional qui va vers la subsidiarité et non vers la centralisation de l'ensemble des prérogatives régionales. La Chambre régionale reste un outil léger de coordination qui gère la finance, l'ensemble des personnels (qui seront rattachés à partir du 1er janvier 2013) et*

délègue un certain nombre de responsabilités aux chambres territoriales ». (**Annexe 6 : Gouvernance régionale**).

Il a été décidé que l'international soit une fonction régionale et qu'elle soit pilotée par le Président de la Chambre régionale. Son implantation physique a été affectée en Moselle car l'international pèse dans ce département plus de 65% de l'export régional.

La CCI de Meurthe-et-Moselle a revendiqué le pilotage de toute la formation et l'emploi qui sera animé par un binôme le Président et le Directeur Général.

L'industrie et les services sont confiés à la Moselle (Philippe GUILLAUME et Fabrice GENTER), le commerce à la Meurthe-et-Moselle (Alex MULLER), la création-transmission à la Meuse (Michel JUBERT), les infrastructures et le tourisme aux Vosges (Gérard CLAUDEL).

Le développement durable, l'innovation, les études, les observatoires économiques sont du domaine de la CCIR. La communication régionale, qui dépend de la CCIR, sera animée par Fabrice GENTER.

Le binôme élu-technicien est chargé de réunir des élus des 4 départements et de réfléchir à la stratégie. Ils s'appuieront sur des schémas sectoriels, imposés par la loi, qu'il convient de rédiger et qui doivent être présentés pour approbation en Assemblée Générale.

Sur la stratégie internationale, il y a un schéma sectoriel sous la responsabilité de Paul ARKER. On doit en faire un sur la formation-emploi, l'industrie, les services, le commerce, la création-transmission. Il n'y en a pas besoin pour les infrastructures mais on va en faire un pour les ports et les aéroports. Les ports seront gérés par la Moselle et les aéroports par la Meurthe-et-Moselle. Les deux autres schémas sectoriels (développement durable et innovation) sont imposés par la loi.

Le Président François PELISSIER donne lecture de la proposition de répartition des élus de la CCI 54, qui siègent à la régionale et demande aux élus de se manifester s'ils souhaitent changer de commission.

International : Constant MARANDEL, Vincent BARBARAS
Formation, Emploi : Sylvie PETIOT, Christine BERTRAND
Industrie et Filières clés : Jean BOONEN, Philippe PERRIN
Services : Arnaud HABRANT, Marie-Josée DAVANZO
Commerce : Jean-Marie VILADECAS, Philippe DUPONT, Pascal CARRERAS
Création-Transmission : Jacques CHEVALIER, Jean-Charles BERNARD, Marie de METZ-NOBLAT
Infrastructures : Gilles SCHAFF, François PELISSIER
Tourisme : Jean-Sébastien MENGIN, Nicole GIRARD
Développement durable : Fabrice CHARTREUX
Innovation : Jacques HENRION
Etudes, observatoires économiques : Yannick BOHN
Communication régionale : Delphine MANZANO, Brigitte MEYER, Waël ALI SOUFIAN

Il précise que ces commissions vont se réunir 2 à 3 fois dans l'année. L'objectif est d'orienter la stratégie et de faire avancer nos idées.

Un deuxième niveau a été également négocié : il n'y a plus de discussion sur le site. Le siège, loué actuellement par la Régionale, sera acheté sous forme de prêt.

La CCI des Vosges met son Centre de Relation Clients à disposition des CCI lorraines. Lorsque le SDA de la CCI de Meurthe-et-Moselle ne fonctionne pas, l'appel bascule sur le centre d'appel des Vosges qui prend le message et envoie un mail à la personne concernée.

La collecte de la taxe d'apprentissage, l'enregistrement des contrats, restent de la compétence de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Dans la négociation politique, le Président François PELISSIER a souhaité récupérer en direct, au nom de la régionale, 3 interfaces-clés dans notre développement : le sillon métropolitain, le Conseil Régional de Lorraine et l'Université de Lorraine. Paul ARKER garde le national et l'international.

Le Président François PELISSIER ajoute que les mosellans, les meusiens et les vosgiens sont contents de cet accord. Le centre de gravité décisionnaire s'est un peu déplacé vers le sud-lorrain. Nous sommes au cœur d'une croix. Nous devons maintenir un partenariat sud-lorrain, Meuse, Meurthe-et-Moselle-Vosges pour garantir une majorité et nous devons construire une ligne dorsale très forte Metz-Nancy. En étant au cœur de ces deux branches, nous devrions dans les années à venir être un moteur de la construction régionale en relation avec l'université, le sillon métropolitain et la Région Lorraine.

Il indique également qu'il avait donné sa place au CESE à Paul ARKER et que celle-ci sera renégociée dans 18 mois. L'objectif est de faire valoir la Meurthe-et-Moselle y compris au CESE et de réfléchir à 15/20 ans.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des réflexions, des remarques, ou des commentaires sur cet accord de gouvernance régional ?

Alex MULLER, Vice-Président, fait une simple remarque anecdotique. Il a participé effectivement à toutes les réunions de Bureau au niveau régional et confirme que c'était assez intense. Il ne s'agissait pas simplement d'avoir de bons dossiers, de bonnes idées à défendre mais le Président François PELISSIER a fait la démonstration d'une rhétorique implacable et qu'il s'est contenté, pour sa part, d'assurer la sécurité rapprochée lorsque la tension montait.

Le Président François PELISSIER confirme que le binôme a bien fonctionné. Suite aux propositions présentées, il demande si certains membres souhaitent changer de commissions.

Marie de METZ NOBLAT, membre titulaire, souhaite changer de commission car il y a déjà deux personnes extrêmement compétentes en Création-Transmission et elle est beaucoup plus intéressée par le tourisme.

Le Président François PELISSIER acquiesce à cette demande.

Le Président François PELISSIER indique qu'avait lieu cet après-midi le Conseil d'Administration d'installation du Centre de Ressources régional, qui remplace 3 outils très connus dans le paysage lorrain : ADIELOR, 3I Lorraine et Lorraine International. Ces 3 outils ont fusionné et ont abouti à la création du Centre de Ressources. C'est une volonté du Président MASSERET de le cogérer avec les consulaires et les départements. Les consulaires

sont majoritaires avec la Chambre de Métiers. Le Président MASSERET préside ce centre, François PELISSIER sera le 1er Vice-Président, Jean-Christophe KLEIN, le Trésorier et Jean-Marie BENOIT (Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle) sera le Secrétaire. La Meurthe-et-Moselle est donc bien placée dans ce bureau de 7 personnes.

Ce Centre de ressources a pour objectif de s'occuper de toute la chaîne d'appui à la création d'entreprises et de toutes les filières-clés. Jean-Pierre MASSERET a confirmé que ce serait l'outil clef du développement économique régional. Une nouvelle réunion aura lieu dans trois semaines pour définir la feuille de route du Centre de Ressources.

Le Président François PELISSIER indique que tout cela préfigure la réorganisation interne qu'il va présenter. Nous voulions absolument qu'au sein de ce Centre de Ressources nous puissions, au niveau technique, avoir des compétences à nous et nous avons porté la candidature de Patrick ROBINOT pour qu'il puisse intégrer le Centre de Ressources et représenter la partie consulaire. Nous avons réussi à fédérer la Meuse et la Chambre de Métiers de la Meurthe-et-Moselle qui ont poussé notre candidature et nous avons même rallié la Moselle à cette vision. Le centre de Ressources, composé aujourd'hui de 23 personnes, sera animé par un binôme Directeur Général et Directeur Général Adjoint délégué.

Claude HINGRAY (ancien patron d'ADIELOR, âgé de 60 ans) sera directeur du dispositif et Patrick ROBINOT, Directeur Général adjoint délégué, pour une période de transition de 2 ans permettant, si ce binôme fonctionne et si nos équipes sont à la hauteur, de prendre la responsabilité de l'outil et de manager ensuite l'ensemble du dispositif, filière-clef de la région. C'est une très belle réussite dans le cadre de cette négociation puisque nous occupons les postes clefs du Bureau de cet outil. L'un de nos directeurs devient Directeur Adjoint du dispositif et pourra dans les 2 ans déployer toute sa puissance de feu pour développer ce Centre de Ressources et nous apporter les réponses.

12-2 Réorganisation de la CCI de Meurthe-et-Moselle

Le Président François PELISSIER présente la nouvelle réorganisation suite au départ de Patrick ROBINOT. (*Annexe 7 : Organigramme de la CCI – Composition des Commissions*)

Le Secrétariat Général ne change pas : Jean-François ROCHE en assume toujours la responsabilité. La Formation ne change pas non plus : Lina GILSON est toujours directrice sous l'autorité de Sylvie PETIOT, Vice-Présidente en charge de la Commission.

L'ensemble des réseaux bascule sous la direction du Service aux Territoires et aux Réseaux placé sous l'autorité de Gilles ROUX et de Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président en charge de cette commission.

L'ensemble des aspects services aux Entreprises et Infrastructures est regroupé sous la direction d'Olivier SIMON, qui reprend en fait l'ensemble des services création de l'entreprise-reprise, financement, qualité-sécurité, risques industriels et développement durable, international, infrastructures et aménagement. Ce Pôle Développement est en train de prendre ses marques en ce moment avec deux Vices-Présidents : Jean BOONEN et Gilles SCHAFF, qui vont se compléter à merveille.

Il indique avoir souhaité créer un nouvel accompagnement. Il a demandé à Philippe FRANÇOIS-STEININGER, qui est le seul des directeurs, à avoir une expérience professionnelle avérée puisqu'il a été patron de ses activités, de sortir du dispositif de management des équipes pour prendre la responsabilité de tous les dossiers opérations stratégiques. Il a obtenu de très bons résultats lorsqu'il intervient en entreprise sur ce type de dossier. Il y a 50 à 80 dossiers à suivre par an qui nécessitent véritablement des interventions ciselées.

Philippe FRANÇOIS-STEININGER a accepté cette nouvelle responsabilité. Deux personnes travaillent avec lui. Nous allons pouvoir avancer sur la prévention et les dossiers difficiles.

Ce nouveau dispositif comporte donc 3 piliers essentiels : les compétences Emploi-Formation, le service aux Entreprises et infrastructures et les Territoires et les Réseaux avec Olivier SIMON, Gilles ROUX, Lina GILSON, Sylvie PETIOT, Jean-Marie VLADECAS, Jean BOONEN et Gilles SCHAFF. Philippe FRANÇOIS-STEININGER n'a pas de Vice-Président en tant que tel. Il rapportera au Président sur les aspects politiques.

Les commissions sont parfaitement calées par rapport à cet organigramme.

Natalia FONTENEAU, assistante de direction, sera l'interface avec les autres CCIT et veillera aussi à la préparation des dossiers préparés pour les rendez-vous importants.

Le Président François PELISSIER ajoute que la Direction Générale a présenté l'ensemble de cette organisation aux services qui a été plutôt bien accueillie. Elle découle de notre première année d'observation en fonction des travaux que nous avons à mener et de la façon d'y répondre au mieux. Il demande à Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, s'il souhaite donner des explications complémentaires.

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, précise que dans la direction de Philippe FRANÇOIS-STEININGER, et comme cela l'avait été dit précédemment, une personne en provenance du Tribunal de Commerce de Nancy sera plus particulièrement chargée de la prévention des risques. On pourra donc de facto accueillir des entreprises qui auront déjà identifié des problématiques et les conseiller avant qu'elles n'aillent rencontrer les juges des tribunaux de commerce. De la cohérence est remise au niveau des réseaux puisque la même direction gèrera à la fois les zones ATP et les réseaux thématiques.

Le Président François PELISSIER si des personnes souhaitent poser des questions, faire des réflexions. Dans la négative, il remercie les membres de leur assiduité et lève la séance à 21h30.

***Le Président,
François PELISSIER***

***La Secrétaire,
Nicole GIRARD
Par délégation,
Le Directeur Général,
Jean-Christophe KLEIN***